

2017

AUBUSSON

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Servant de support au débat d'orientations budgétaires
29 mars 2017



INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB est une étape essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel a précisé la formalisation de ce débat, qui doit désormais s'appuyer sur un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser les attendus de ce « ROB », rapport d'orientations budgétaires.

Il précise en particulier que « *Le rapport (...) est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire (...)* ».

Une délibération spécifique vient prendre acte de ce rapport.

*
**

Contenu

1	CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2017	4
1.1	Une incertitude économique, institutionnelle et politique mondiale, particulièrement palpable dans la zone Euro	4
1.1.1	L'accélération graduelle de la croissance mondiale se confirme	4
1.1.2	Une croissance timide dans la zone Euro	5
1.2	L'environnement financier se tend un peu mais reste favorable en France	5
1.2.1	La Réserve fédérale relève ses taux, l'euro baisse à nouveau	5
1.2.2	Les taux souverains français se sont redressés mais restent bas	6
1.3	L'économie française retrouve un rythme de croissance semblable à celui de l'ensemble de la zone euro	6
1.3.1	Des perspectives de croissance pour le PIB	6
1.3.2	Depuis fin 2016, l'inflation se redresse en France	6
1.4	La loi de finances 2017 met à nouveau les collectivités à contribution	7
1.4.1	Un déficit public prévu à 2,7 % du PIB en 2017 en France	7
1.4.2	Les collectivités locales devront encore faire des efforts	7
1.4.3	La contribution du bloc communal s'établit ainsi à 1,035 Md€ en 2017	8
1.4.4	Des mesures visant à atténuer l'effet de la baisse des concours financiers de l'Etat	9
1.4.5	Les autres dispositions de la Loi de Finances 2017	10
1.4.6	Des décisions nationales en matière de ressources humaines qui vont marquer les budgets	11
1.5	Aubusson, une commune lourdement marquée par la baisse des dotations de l'Etat	12
1.5.1	Une dotation forfaitaire largement amputée	12
1.5.2	La dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, pourtant en augmentation, ne compensent pas la dotation forfaitaire	12
1.6	Une stabilité des ressources fiscales	14
1.7	Un contexte intercommunal complexe et incertain pour Aubusson	15
1.7.1	Une situation intercommunale préoccupante	15
1.7.2	Une diminution nette des attributions de compensation et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	15
1.7.3	Le retour de certaines compétences en discussion	16

2	L'ANALYSE DES FINANCES 2016 DE LA COMMUNE POUSSE AU MAINTIEN D'UN OBJECTIF DE RIGUEUR POUR 2017	17
2.1	Budget principal de la Commune : des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées malgré un rattachement de charges opéré	17
2.1.1	Les charges à caractère général.....	17
2.1.2	Les charges de personnel.....	18
2.1.3	Les atténuations de produits	21
2.1.4	Les autres charges de gestion courante	21
2.1.5	Les charges financières	22
2.1.6	Au global, des dépenses de fonctionnement maîtrisées grâce à des efforts de gestion avérés	23
2.2	Budget principal de la Commune : des recettes de fonctionnement en baisse	23
2.2.1	Les produits des services et des domaines.....	23
2.2.2	Les impôts et les taxes	24
2.2.3	Les dotations et les subventions	25
2.2.4	Les autres produits de gestion courante	25
2.2.5	Au global, des recettes de fonctionnement en baisse par rapport à 2015	26
2.3	Budget principal de la Commune : une pause sur l'investissement.....	26
2.3.1	Entre 2015 et 2016, priorité donnée aux économies de gestion et investissement sur pause.....	26
2.3.2	Des recettes de subventions d'investissement décalées dans le temps	27
2.4	Budget annexe du service public d'eau	27
2.5	Budget annexe du service public d'assainissement	29
2.6	Budget annexe de la régie des transports.....	30
2.7	Le désendettement de la Commune est amorcé.....	31
2.7.1	Structure de la dette	31
2.7.2	Diminution du stock de dette.....	31
2.7.3	Profil d'extinction de la dette à Aubusson.....	31
2.8	La situation s'améliore régulièrement, et les efforts doivent être poursuivis dans un contexte local et national tendu	32
2.8.1	L'autofinancement diminue mais la dynamique de résorption du déficit d'investissement est engagée	32
2.8.2	Des ratios utiles à la compréhension de la situation aubussonnaise	33
2.9	2017, nouvelle année de rigueur et de solidarité	35
2.9.1	La poursuite des économies de gestion	35
2.9.2	Des investissements limités et priorisés.....	36

1 CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget 2017 de la commune d'Aubusson est construit dans une période d'élections présidentielles en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale ce qui génère des incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière.

Des dispositifs nationaux comme la baisse des dotations de l'Etat ou encore les difficultés locales de l'intercommunalité, rendent l'élaboration du budget 2017 complexe.

1.1 Une incertitude économique, institutionnelle et politique mondiale, particulièrement palpable dans la zone Euro

« Le PIB mondial, selon le FMI, devrait progresser de 3,4 % cette année. Une prévision inchangée par rapport à son pronostic d'octobre dernier et qui reste sujette aux futures décisions de l'administration Trump aux Etats-Unis. »

Les Echos - 16 janvier 2017 - www.lesechos.fr

1.1.1 L'accélération graduelle de la croissance mondiale se confirme

En tendance, la croissance mondiale, longtemps rivée à 3 % l'an, accélère doucement pour se rapprocher de 3,5 %. Néanmoins, dans le mini-cycle haussier de l'industrie mondiale, la consommation des ménages montre un début de ralentissement, notamment aux Etats-Unis et dans la zone euro, à cause de la ponction exercée sur le pouvoir d'achat par le rebond fin 2016 du prix du pétrole.

Pour l'heure, celui-ci est stabilisé depuis deux mois et l'impact inflationniste de sa remontée passée devrait s'estomper. Par ailleurs, sans affecter pour le moment la confiance des agents économiques, les risques politiques restent bien présents. Les interrogations persistent sur la future politique (étrangère et intérieure) de l'administration Trump.

Des échéances électorales majeures en Europe, notamment en France, se rapprochent. Le Royaume-Uni et ses partenaires de l'Union européenne commenceront bientôt de longues et âpres négociations sur les conditions du *Brexit* et l'avenir de leurs relations.

Source : Conjoncture mondiale - Mars 2017 - La Banque postale

1.1.2 Une croissance timide dans la zone Euro

« Après avoir démontré, l'an dernier, sa capacité à tenir bon face aux problèmes mondiaux, l'économie européenne devrait poursuivre sa reprise cette année et l'année suivante: pour la première fois depuis près de dix ans, les économies de tous les États membres de l'UE devraient croître sur l'ensemble de la période de prévision (2016, 2017 et 2018). Toutefois, les perspectives sont plus incertaines qu'à l'accoutumée. »

Communiqué de presse - 13 février 2017 - Commission européenne
<http://europa.eu>

Après avoir augmenté de 0,4 % au quatrième trimestre 2016, l'activité de la zone euro resterait solide au premier semestre 2017 (+0,4 % au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième), malgré des incertitudes politiques encore nombreuses et un regain d'inflation.

Dans ses « prévisions d'hiver », la Commission européenne table ainsi sur une croissance du PIB de 1,6 % en 2017 et de 1,8 % en 2018 dans la zone euro. Ces prévisions ont été légèrement revues à la hausse par rapport aux prévisions d'automne sous l'effet de résultats meilleurs que prévu au second semestre de 2016 et d'un début 2017 plutôt bon.

Pour ce qui est de l'ensemble de l'UE, la croissance du PIB devrait suivre une évolution similaire pour s'établir à 1,8 % cette année et l'an prochain (prévisions d'automne: 2017: 1,6 %, 2018: 1,8 %).

Source : Statistiques et note de conjoncture - Mars 2017 - INSEE
Communiqué de presse - 13 février 2017 - Commission européenne

1.2 L'environnement financier se tend un peu mais reste favorable en France

1.2.1 La Réserve fédérale relève ses taux, l'euro baisse à nouveau

Outre-Atlantique, les perspectives d'inflation en hausse et la situation du marché du travail conduiraient la Réserve fédérale (Fed) à durcir davantage sa politique monétaire après une hausse des taux directeurs en décembre 2016. À l'inverse, la Banque centrale européenne poursuivra ses achats de titres publics au-delà de la fin du programme initialement prévue en mars 2017, même si elle en réduira le volume (60 milliards d'euros par mois après 80 milliards jusqu'alors). Attirés par des perspectives de rendements plus élevés outre-Atlantique, les investisseurs ont délaissé les titres européens et l'euro s'est replié autour de 1,06 dollar depuis décembre, contre 1,12 dollar à l'été 2016.

Source : Statistiques et note de conjoncture - Mars 2017 - INSEE

1.2.2 Les taux souverains français se sont redressés mais restent bas

Avec la hausse des taux directeurs américains, la remontée attendue de l'inflation et l'anticipation d'une politique budgétaire américaine expansionniste après l'élection de D. Trump, les taux souverains se sont redressés depuis novembre partout dans le monde. Dans la zone euro, cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation des écarts entre les taux souverains des principaux pays membres. Cependant, ces taux restent encore relativement bas : en mars, le taux souverain français à 10 ans est à 1,0 %, à son niveau de début 2016. Les coûts d'emprunts privés ne s'ajusteraient qu'en partie et resteraient encore très propices à l'endettement.

Source : Statistiques et note de conjoncture - Mars 2017 - INSEE

1.3 L'économie française retrouve un rythme de croissance semblable à celui de l'ensemble de la zone euro

1.3.1 Des perspectives de croissance pour le PIB

Le PIB français progresserait solidement au premier semestre 2017 (+0,3 % au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième). À mi-année, l'acquis de croissance annuelle atteindrait déjà la hausse de 2016 dans son ensemble (+1,1 %). L'activité française retrouverait ainsi un rythme comparable à celui de ses voisins, après trois années de croissance plus faible que celle de la zone euro.

Les entreprises resteraient enclines à investir. Le commerce extérieur pèserait ainsi nettement moins sur la croissance qu'en 2016. Avec des gains de pouvoir d'achat diminués par le regain d'inflation, les ménages freineraient un peu leur consommation tout en épargnant un peu moins. Leur investissement en logement resterait dynamique. L'emploi total progresserait sur le semestre et le taux de chômage continuerait de diminuer modérément, à 9,8 % mi-2017.

Source : Statistiques et note de conjoncture - Mars 2017 - INSEE

La croissance économique 2017 devrait donc se situer à un niveau comparable à celui enregistré en 2016 (1,5% en 2017 contre 1,6% en 2016).

1.3.2 Depuis fin 2016, l'inflation se redresse en France

Elle atteint +1,2 % sur un an en février 2017, contre +0,2 % à l'été 2016. Cette hausse provient essentiellement de la composante énergétique, avec la remontée des cours du pétrole et la hausse des taxes sur les produits pétroliers. D'ici mi-2017, l'inflation d'ensemble serait quasi stable (+1,1 % en juin). L'inflation sous-jacente resterait modérée, à +0,7 % en juin 2017, comme un an plus tôt : la baisse passée des prix des matières premières continue de se diffuser sur les prix des produits manufacturés importés et les tensions salariales resteraient modérées.

Source : Statistiques et note de conjoncture - Mars 2017 - INSEE

1.4 La loi de finances 2017 met à nouveau les collectivités à contribution

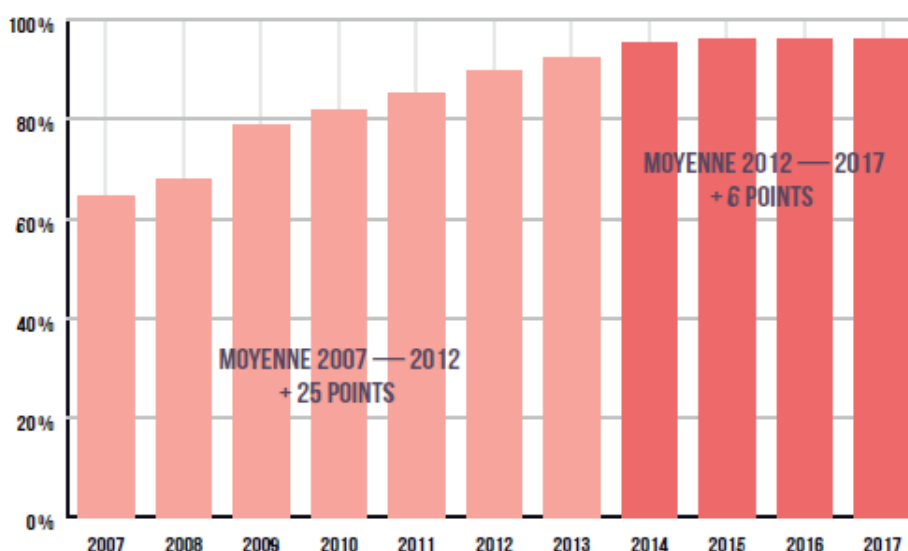
1.4.1 Un déficit public prévu à 2,7 % du PIB en 2017 en France

Le Gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017 ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % cette année et 2,7 % en 2017.

Le déficit public qui englobe l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités locales répond aux engagements européens de la France. La dette publique, soit l'accumulation des déficits actuels et passés, est en voie de stabilisation.

Depuis 2013, les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54,6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016. Le déficit du budget de l'Etat serait en 2017 de 69,3 milliards d'euros.

Évolution de la dette publique depuis 2007 (% de PIB)



Source : Ministère de l'économie - Projet de loi de finances 2017 - economie.gouv.fr

1.4.2 Les collectivités locales devront encore faire des efforts

Afin d'atteindre cet objectif, le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 prévoit la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies sur trois ans engagé depuis 2015. Initialement prévu à hauteur de 50 milliards d'euros sur trois ans, ce plan d'économies devrait finalement atteindre un peu plus de 40 milliards d'euros sur la période 2015-2017, hors économies sur la charge de la dette du fait du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, dont 18,1 milliards d'euros en 2015 et 12,1 milliards d'euros estimés pour 2016.

Concernant l'année 2017, les économies supplémentaires à réaliser seront réparties entre les différents niveaux d'administrations publiques de la façon suivante :

- 7,7 milliards d'euros de contribution supplémentaire des administrations de sécurité sociale,
- 2,8 milliards d'euros de contribution des collectivités locales,
- 1,5 milliard d'euros de contribution de l'Etat et ses opérateurs, incluant les économies réalisées en matière d'intérêts de la dette.

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont ainsi contribué aux économies à hauteur de leur part dans la dépense publique. Pour cela, les mesures prises depuis 2015 combinent la baisse des dotations de fonctionnement et mesures spécifiques de soutien à l'investissement.

La baisse des dotations de fonctionnement a conduit à une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales :

- de 1,5 Md€ en 2014
- de 3,5 Md€ en 2015
- de 3,3 Md€ en 2016

Cette baisse se poursuit dans le projet de loi de finances 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 milliards d'€ par rapport à la loi de finances 2016.

Le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant toutefois de moitié celle portée par le bloc communal, dont la baisse des concours financiers n'a pas été, à l'inverse des départements et des régions, compensée par le dynamisme des autres transferts financiers de l'État.

Source : Ministère de l'économie - Projet de loi de finances 2017 - economie.gouv.fr

1.4.3 La contribution du bloc communal s'établit ainsi à 1,035 Md€ en 2017

La contribution du bloc communal se répartit à hauteur de 725 millions d'€ pour les communes et 310 millions d'€ pour les EPCI. Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi :

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
Départements	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
Régions	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
Total	1 500 M€	3 670 M€	3 670 M€	2 634 M€

Evolution du montant de DGF (toutes catégories de collectivités) voté en LFI (loi de finances initiales) :

	Montant total de DGF (en LFI)	Evolution
2013	41,5 Md€	+ 0,3 %
2014	40,1 Md€	- 3,3%
2015	36,6 Md€	- 8,7%
2016	33,2 Md€	- 9,2 %
2017	30,8 Md€	- 7,1%

Source : AMF - Janvier 2017 - Analyse du projet de loi de finances 2017

La loi ne modifie pas les modalités d'application des contributions individuelles (mode de calcul et modalités d'imputation), qui restent donc identiques à celles appliquées en 2016.

S'agissant du montant, comme les années précédentes, la contribution 2017 sera calculée, pour chaque commune et EPCI, proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal telles que figurant au compte de gestion de l'année N-2 (2015 en l'espèce), comme cela a systématiquement été le cas depuis 2014.

On peut considérer que la contribution individuelle due par les communes et les EPCI en 2017 (pour les EPCI non concernés par un changement de périmètre) devrait correspondre à environ la moitié de la contribution supportée en 2016.



A la date de la rédaction du présent ROB, les conséquences du PLF 2017 sur la Dotation globale de fonctionnement de la Commune d'AUBUSSON ne sont pas connues, la notification de DGF n'étant pas parvenue.

Outre la poursuite - ralentie - de la baisse de la DGF, la Loi de Finances 2017 abroge les dispositions de la Loi de Finances 2016 et **prévoit le report de la réforme de la DGF après 2017**. Cette réforme avait pour objectif d'apporter plus de clarté dans la répartition.

1.4.4 Des mesures visant à atténuer l'effet de la baisse des concours financiers de l'Etat

La baisse des dotations de l'État a principalement pour objectif de conduire les collectivités locales à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement pour ainsi préserver l'épargne nette. Afin que cette diminution ne se traduise pas par une diminution de l'investissement local préjudiciable à l'activité économique, le projet de loi de Finances pour 2017 prévoit plusieurs mesures de soutien à l'investissement local.

La mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), composé de deux éléments :

- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 816 M€,
- une partie de la DETR à hauteur de 400 M€ regroupant l'augmentation de la DETR en 2016 (+200 M€), mais aussi l'augmentation de la DETR 2015 (+200 M€),

Le maintien de l'extension de l'assiette du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, mesure mise en œuvre depuis 2016, contribue à élargir l'assiette des dépenses éligibles de la Commune et donc in fine le volume de FCTVA perçu.

La progression de la DSU et de la DSR en 2017 - article 138 de la LF 2017. Le texte initial du PLF proposait de reconduire en 2017 les hausses de DSU et de DSR appliquées en 2015 et en 2016, aboutissant, comme les années passées, à ce que la péréquation urbaine et la péréquation rurale progressent de manière identique en termes de pourcentage. La loi de finances définitive porte la hausse de la DSR à + 180 M€ (soit une hausse de 14,5 %) afin d'aligner la progression de la DSR sur celle de la DSU, en montant.

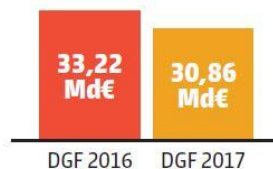
La LF 2017 ne comporte pas de modification concernant la DNP. Celle-ci est donc maintenue sans changement en 2017, dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF. En outre, la LF 2017 ne prévoit pas de hausse de la DNP en 2017, qui connaîtra donc un gel de son montant pour la deuxième année consécutive.

Au même titre que l'année 2016, le montant total du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2017 au lieu de 2 % des recettes fiscales du bloc communal attendus. Ce nouveau report d'une année de la progression du FPIC (prévue désormais pour 2018, ce qui devrait représenter environ 1,2 Md€) est lié au contexte de la réforme territoriale puisque la carte intercommunale n'est toujours pas stabilisée.

Source : AMF - Janvier 2017 - Analyse du projet de loi de finances 2017

Baisse de la DGF

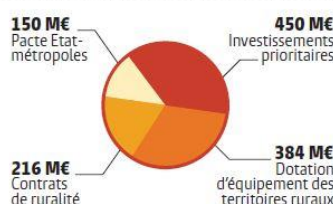
- 2,33 Md€



Comme annoncé par François Hollande, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.

Fonds de soutien à l'investissement local

1,2 Md€



Le fonds de soutien à l'investissement du bloc communal est reconduit, avec 200 M€ de crédits supplémentaires. Plus de 3 000 projets ont été cofinancés par ce fonds de soutien l'an dernier.

Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU

DSU : dotation de solidarité urbaine.
DSR : dotation de solidarité rurale.
FPIC : fonds de péréquation intercommunale et communale.

180 M€
DSU et DSR



1 Md€
FPIC



La dotation de solidarité urbaine (DSU) est revue afin de la recentrer et de mieux répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible s'efface et l'indice synthétique fait davantage de place au critère du revenu.

De la TVA pour les régions



DGF



TVA

En 2018

4,7 Md€



A compter de 2018, les régions bénéficieront d'une fraction des recettes de TVA en échange de leurs montants de DGF. Pour 2017, un fonds de soutien de 450 M€ viendra financer leurs compétences de développement économique.

SOURCE : LOI DE FINANCES POUR 2017 - INFOGRAPHIE : M. GOBERT / LA GAZETTE

Source : La Gazette des Communes - 13 janvier 2017

1.4.5 Les autres dispositions de la Loi de Finances 2017

1.4.5.1 La revalorisation des bases fiscales

La taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la contribution foncière des entreprises CFE (contribution financière des entreprises), sont calculées à partir des valeurs locatives cadastrales des biens immobiliers imposables augmentées des revalorisations effectives en cas de déclaration des changements affectant les propriétés.

C'est une nouveauté introduite par la LFi (loi de finances) 2017 : à partir de 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus adossée à l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF (projet de loi de finances), mais à l'inflation constatée au mois de novembre précédant l'adoption de la loi de finances. Pour 2017, le coefficient de revalorisation est fixé quant à lui à 0,4%, taux le plus bas depuis 1970. Il correspond à l'inflation datée en octobre dernier.

1.4.5.2 La réforme des valeurs locatives foncières des locaux commerciaux

Annoncée en 2009, la réforme des valeurs locatives cadastrales a été lancée en 2010. Les écueils rencontrés ont conduit à concevoir une réforme progressive centrée d'abord sur les locaux professionnels, qui devrait s'appliquer en 2017. La réforme devra s'appliquer à produit constant pour la collectivité.

1.4.6 Des décisions nationales en matière de ressources humaines qui vont marquer les budgets

1.4.6.1 La revalorisation du point d'indice décidée début 2016, qui prendra son plein effet en 2017.

Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point.

1.4.6.2 L'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)

Cet accord prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la Commune. Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie A et C. En parallèle de ce transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'appliquera dès 2017.

1.4.6.3 La pérennisation en 2017 de la diminution du taux de la contribution patronale au CNFPT

Ce taux, passé de 1% à 0,9%, est appliqué depuis 2016.

1.4.6.4 La refonte du régime indemnitaire des agents

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui est appelé à remplacer l'ensemble des primes et indemnités existant dans la fonction publique. Il s'agira de remettre à plat l'ensemble du régime indemnitaire pratiqué à Aubusson, pour le réorganiser selon des groupes hiérarchiques et critères qui devront avoir été soumis au Comité technique puis avoir fait l'objet d'une délibération spécifique.

Les décrets d'application pour certains cadres d'emplois manquant encore, ce RIFSEEP sera probablement déployé au cours de l'année 2017.

1.5 Aubusson, une commune lourdement marquée par la baisse des dotations de l'Etat

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes comprend 4 parts :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Aubusson n'est concernée que par les 3 premières parts de la DGF, la part urbaine ne concernant que les communes de plus de 5 000 habitants et 10 000 habitants.

1.5.1 Une dotation forfaitaire largement amputée

La baisse de dotation forfaitaire sur Aubusson représente une perte cumulée de recettes de plus de 550 000 € depuis 2012, largement due à l'effort de redressement des comptes publics engagé par l'Etat.

Année	Dotation					
2012	818 222 €	/	/	/	/	/
2013	796 041 €	22 181 €	/	/	/	22 181 €
2014	744 114 €	22 181 €	51 927 €	/	/	74 108 €
2015	643 646 €	22 181 €	51 927 €	100 468 €	/	174 576 €
2016	532 425 €	22 181 €	51 927 €	100 468 €	111 221 €	285 797 €
Effet cumulé						556 662 €

Cette perte de recettes pèse lourdement sur les marges de manœuvre de la Commune qui se voit contrainte à des économies de fonctionnement jamais engagées auparavant. Cette situation subie se trouve amplifiée par les difficultés de l'intercommunalité et leurs conséquences sur les mécanismes de péréquation (cf. 1.7.1), au moment où la Commune fait face aux charges de remboursement des investissements des années antérieures.

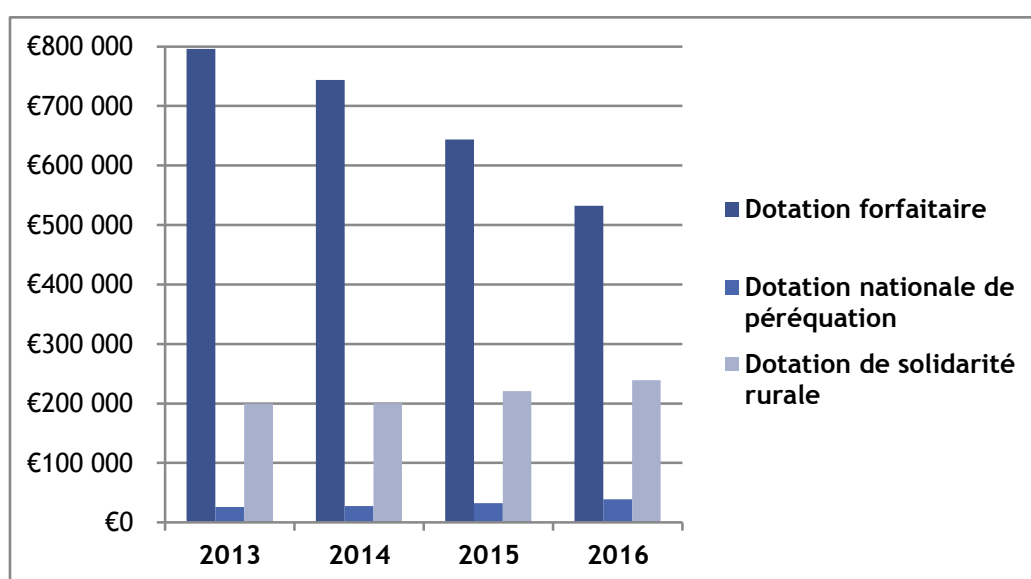
1.5.2 La dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, pourtant en augmentation, ne compensent pas la dotation forfaitaire

Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la **dotation de solidarité rurale (DSR)** procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples. Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible ». La **dotation nationale de péréquation (DNP)** constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

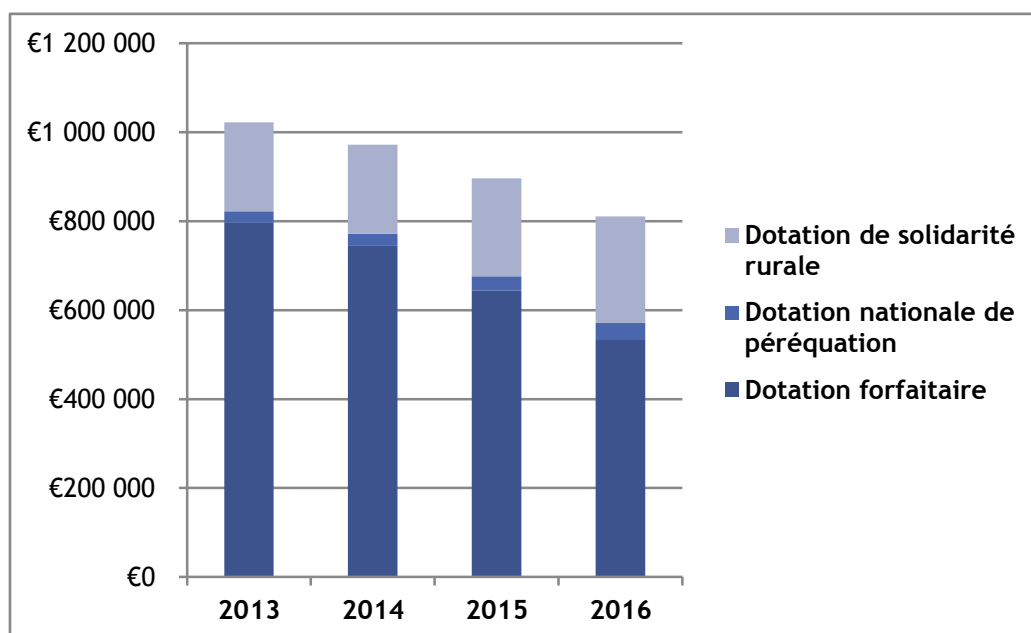
La DNP et la DSR d'Aubusson sont en augmentation constante, ce qui est cependant bien insuffisant pour compenser la perte de dotation forfaitaire.

Evolution des composantes de la DGF de 2013 à 2016 - Aubusson - mars 2017 :

	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité rurale	Somme
2013	796 041 €	26 132 €	199 574 €	1 021 747 €
2014	744 114 €	27 664 €	200 042 €	971 820 €
2015	643 646 €	32 195 €	220 519 €	896 360 €
2016	532 425 €	38 634 €	239 112 €	810 171 €



Evolution de la DGF (toutes parts cumulées) de 2013 à 2016 - Aubusson - mars 2017 :



1.6 Une stabilité des ressources fiscales

En 2015, les foyers les plus modestes (plus de 60 ans, conditions de ressources particulières, célibataires, séparés ou veufs...), ont perdu le bénéfice de l'exonération de la taxe d'habitation (TH). Il en a résulté une forte augmentation des bases d'imposition et de facto des produits de la TH.

Or l'article 75 de la loi de finances pour 2016 a réinstauré ce dispositif d'exonération, sans pour autant, faute de délai suffisant, l'avoir intégré dans le calcul des bases 2016 notifiées à la commune. Les bases 2016 ont donc été surestimées.

Cette surestimation pour Aubusson s'élève à 273 835 € soit une différence de produits négative de plus de 40 000 € en 2016 entre les prévisions et la réalisation.

Le montant 2017 définitif pour Aubusson a été communiqué le 22 mars 2017 et confirme la stabilité des ressources fiscales de la ville avec une légère évolution à la hausse des recettes attendues, ce qui conforte la décision du Conseil municipal sur le vote des taux en 2016.

		Bases et produits prévisionnels 2016	Bases et produits effectifs 2016	Pertes par rapport aux bases et produits prévisionnels 2016	Bases et produits prévisionnels 2017	Evolution par rapport aux bases et produits effectifs 2016
BASES	TH	4 631 000,00 €	4 357 165,00 €	- 273 835,00 €	4 383 000,00 €	25 835,00 €
	TFB	5 417 000,00 €	5 425 594,00 €	8 594,00 €	5 492 000,00 €	66 406,00 €
	TFNB	35 000,00 €	35 076,00 €	76,00 €	34 600,00 €	476,00 €
	TOTAL	10 083 000,00 €	9 817 835,00 €	- 265 165,00 €	9 909 600,00 €	91 765,00 €
TAUX	TH	15,12%	15,12%	/	15,12%	/
	TFB	15,11%	15,11%	/	15,11%	/
	TFNB	75,32%	75,32%	/	75,32%	/
PRODUITS	TH	700 207,20 €	658 803,35 €	- 41 403,85 €	662 709,60 €	3 906,25 €
	TFB	818 508,70 €	819 807,25 €	1 298,55 €	829 841,20 €	10 033,95 €
	TFNB	26 362,00 €	26 419,24 €	57,24 €	26 060,72 €	358,52 €
	TOTAL	1 545 078 €	1 505 030 €	- 40 048,06 €	1 518 612 €	13 581,68 €

1.7 Un contexte intercommunal complexe et incertain pour Aubusson

1.7.1 Une situation intercommunale préoccupante

La Commune d'Aubusson est la commune centre de la Communauté de communes Creuse Grand Sud qui réunit aujourd'hui 26 communes et 13 197 habitants.

Sur le plan financier, la Communauté de communes affiche un résultat 2016 dégradé :

- En section de fonctionnement de - 1,47 millions d'€
- En section d'investissement de - 2,14 millions d'€
- Soit un résultat cumulé de - 3,61 millions d'€

Source : CC Creuse Grand Sud - Mars 2017 - Rapport d'orientations budgétaires

1.7.2 Une diminution nette des attributions de compensation et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Les commissions des statuts, des finances et d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunies à plusieurs afin de dégager des solutions de réduction des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité. Il s'agit notamment de moduler les attributions de compensation versées aux communes en fonctions des charges effectivement transférées à Creuse Grand Sud pour l'exercice des compétences « Enfance-jeunesse » et « Tourisme ».

La CLECT du 1^{er} mars 2017, puis le Conseil communautaire réuni le 16 mars 2017 ont ainsi approuvé, s'agissant de la Commune d'Aubusson :

	Attribution de compensation	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	Total
2016	1 142 805,06 €	53 760,00 €	1 196 565,06 €
2017	958 592,47 €	37 632,00 €	996 224,47
Ecart 2016/2017	- 184 212,59	- 16 128,00 €	- 200 340,59 €

Il est à noter que la Commune d'Aubusson conteste (courrier en date du 17 mars 2017 au Président de la Communauté de communes et intervention de Jean-Claude VACHON lors du Conseil communautaire du 16 mars 2017) le montant des charges transférées tel qu'adopté par la CLECT du 16 décembre 2014. En effet, selon la Commune d'Aubusson, ce n'est pas la somme de 315 000 € qui aurait dû être retenue, mais une somme plus proche de 200 000 €, sous réserve d'un réexamen demandé par la Commune.

Cette erreur manifeste de calcul n'a engendré aucune conséquence jusqu'à présent, mais il convient de considérer que les 184 000 € représentent un pourcentage des charges transférées plus proche des 95% que des 60%.

1.7.3 Le retour de certaines compétences en discussion

La commission des statuts de Creuse Grand Sud s'est réunie les 21 novembre 2016, 23 janvier et 1^{er} février 2017. Partant de la proposition de mise en conformité des statuts avec la Loi NOTRe du conseil communautaire du 20 décembre 2016, les travaux ont porté à la fois sur l'optimisation du service rendu (rationalisation des dépenses et des recettes) et sur la remise en cause de tout ou partie de chaque compétence (du fait de son coût ou de son intérêt intercommunal). Préalablement à l'examen des compétences par type (obligatoire, optionnelle, facultative), les élus se sont interrogés sur les services que la Communauté de communes souhaitait rendre sur le territoire.

Les élus ont acté que les services rendus à la population sont reconnus par les usagers et n'ont pas souhaité globalement se défaire des compétences exercées à l'exception du camping d'Aubusson.

Une discussion particulière liée à l'action périscolaire au sein de la compétence « action sociale - politique de l'enfance et de la jeunesse » a été débattue au sein d'une réunion spécifique le 13 mars dernier, sans qu'une décision de retour de cette compétence ne soit prise ensuite.

Aussi, la Commune d'Aubusson à l'heure de la rédaction du présent rapport, envisage le retour du camping au sein de son action municipale, dès lors que la même réflexion et les mêmes conséquences interviendront pour la station-service de Faux-la-Montagne.

Le Maire d'Aubusson a en outre demandé par courrier au Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud que soit examiné sous l'angle financier, en termes de ressource pour la Communauté de communes, le retour des travaux de voirie aux propriétaires desdites voiries, les Communes.

2 L'ANALYSE DES FINANCES 2016 DE LA COMMUNE POUSSE AU MAINTIEN D'UN OBJECTIF DE RIGUEUR POUR 2017

Le contexte local, et même national, européen et mondial, est tendu pour Aubusson. Il est indispensable pour la Commune, au regard de l'analyse financière des années passées, de se projeter sur l'année 2017 avec rigueur.

L'enjeu est d'éviter l'effet « ciseaux » en maintenant des dépenses de fonctionnement très nettement inférieures aux recettes de fonctionnement.

2.1 Budget principal de la Commune : des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées malgré un rattachement de charges opéré

En 2016, la Commune a poursuivi une importante politique de réduction de ses dépenses de fonctionnement, portant des mesures de rationalisation des dépenses de personnel et des achats. Les résultats atteints sont donc le fruit d'économies de gestion.

A la demande de la Chambre régionale des comptes, la Commune a cependant dû rattacher des dépenses à l'exercice 2016, ce qui a entraîné une détérioration mécanique de son résultat. Cela concerne en particulier la somme que la Commune a été condamnée à payer à la fin de l'année 2016 à la société SOURCES SOTEC par décision du tribunal administratif de Limoges. La Commune a fait appel, mais le recours n'étant pas suspensif, elle devra s'acquitter des sommes dues, soit près de 160 000 €.

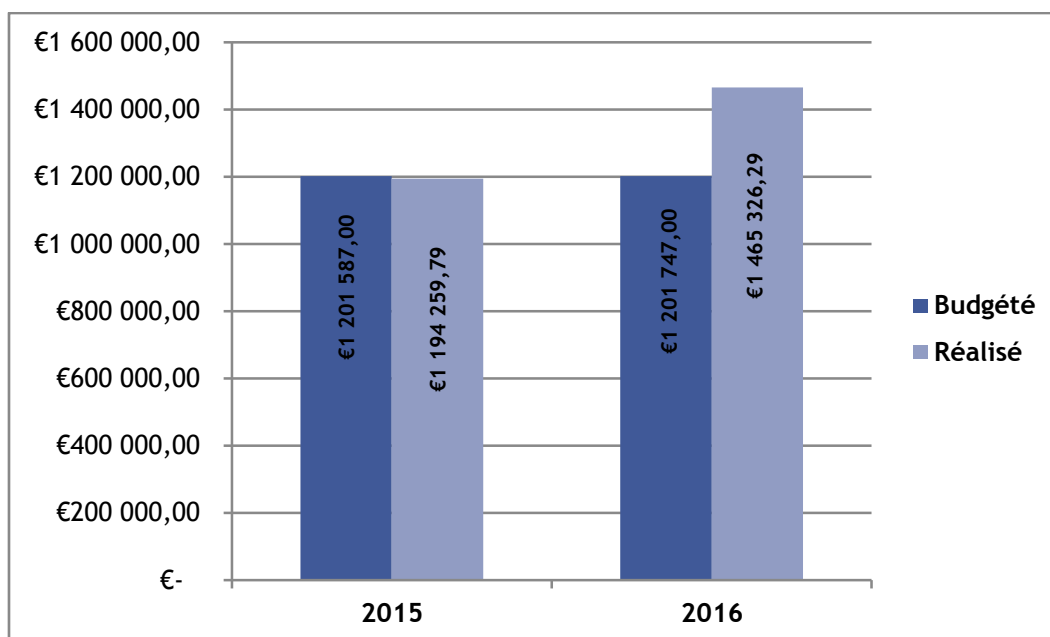
Au global, malgré ce rattachement, notons que la Commune affiche un excédent de fonctionnement de 492 686,39 € à la fin de l'exercice 2016.

Sans ce rattachement exceptionnel, à périmètre constant, le résultat de la Commune aurait été de 792 420,99 €, à rapprocher des 769 552,43 € du résultat 2015.

2.1.1 Les charges à caractère général

Il s'agit d'un chapitre recouvrant de nombreuses dépenses pour la Commune, comme les dépenses d'électricité, d'eau, de combustibles, d'alimentation (denrées cantine), les locations mobilières, les primes d'assurances, les taxes foncières...etc.

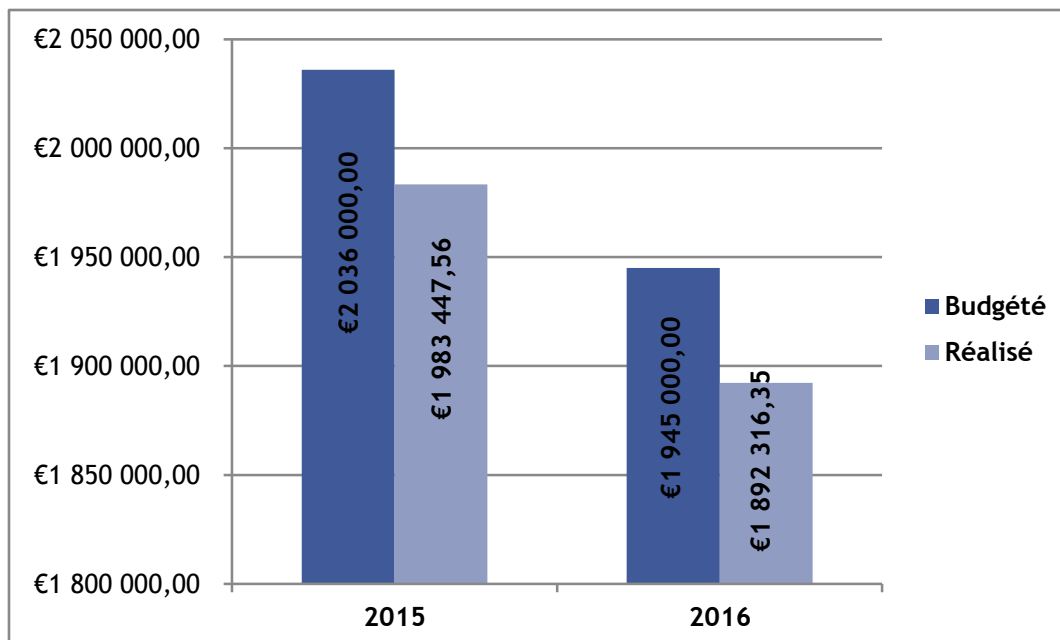
Sa réalisation augmente en 2016, du fait du rattachement des charges précitées.



► **En 2017**, la Commune envisage de maintenir ce chapitre à hauteur de sa prévision 2017, soit près de 1,21 millions d'€.

2.1.2 Les charges de personnel

Ce chapitre affiche une diminution des dépenses réalisées de plus de 91 000 € soit près de 4,6 % d'économie.



Afin d'illustrer cet effort de gestion, il convient de rappeler les chiffres suivants :

Exercices	Nombre d'agents communaux au 31 décembre	Evolution en nombre d'agents
2012	68	/
2013	72	+ 4
2014	75	+ 3
2015 (effet du transfert de compétence)	62	-13
2016	59	-3

Ce constat est le fruit de nombreux efforts, en particulier :

2.1.2.1 La concentration des effectifs du service entretien sur les sites communaux

Le début de l'année 2016 a été marqué par une re-concentration des effectifs du service ménage sur des sites de la Commune. En effet, avec le transfert de la compétence enfance-jeunesse, la Commune assurait l'entretien des locaux dédiés (pôle enfance, multi-accueil, centre de loisirs) comme prestataire pour le compte de la Communauté de communes.

Certes, cette solution générerait une recette pour la Commune, mais obligeait dans le même temps la Commune à maintenir des effectifs devenus surnuméraires au service entretien. **Aussi, dès la fin du mois d'avril 2016, la Commune a décidé de ne pas renouveler l'un des postes** et de mettre fin à sa prestation pour le compte de la Communauté de communes.

2.1.2.2 La rationalisation des effectifs des services techniques

Depuis 2012, la Commune a choisi de rationaliser les effectifs des services techniques, en particulier en :

Améliorant leur organisation et leur suivi avec le logiciel dédié ATAL, qui permet de créer, suivre et monétiser une intervention technique, quelle qu'en soit la nature.

Diminuant la fréquence d'intervention, par exemple : diminution du nombre d'interventions en espaces verts ou propreté de la ville ; « déclassement » de la Roseraie municipale en simple « jardin public » afin de diminuer l'exigence technique requise et ainsi réduire les passages du service espace vert.

Choissant de ne plus assurer certaines missions pour le compte de tiers : aux associations locales, souvent demandeuses de prêt de matériel et de main d'œuvre, la Commune répond désormais que le matériel peut être mis à disposition mais ne met de main d'œuvre à disposition que très rarement désormais, afin de limiter les dépenses de personnel.

2.1.2.3 La réorganisation du service accueil-secretariat-état civil

Ce pôle, historiquement composé de 4 agents à temps plein, est passé à deux agents entre 2015 et 2016, au bénéfice d'une réorganisation drastique de son fonctionnement, en :

- **Réduisant de près de moitié l'accueil du public à la mairie**, soit en passant de 40 heures à 23 heures 30 d'ouverture hebdomadaire. La Municipalité a ainsi libéré aux deux agents en charge de ce service, des demi-journées sans présence du public afin de pouvoir se consacrer entièrement aux tâches administratives liées au secrétariat, à l'urbanisme et à l'état civil.
- **Réduisant les plages de délivrance des passeports**, désormais uniquement sur RDV et en dehors des horaires d'accueil du public.
- **Développant les compétences de ces deux agents**, en les formant à l'ensemble des domaines secrétariat, urbanisme et état civil, alors que précédemment ces agents n'intervenaient chacun que pour partie de ces tâches.

2.1.2.4 La réduction du service comptabilité-finances

Ce service, composé de 1,5 ETP est passé à 1 ETP en avril 2015 avec le départ non remplacé d'un agent. Cela a imposé à l'agent resté en poste de revoir l'ensemble de la procédure comptable.

2.1.2.5 La suppression de la régie des transports

La construction des réfectoires, si elle représente un investissement certain pour la Commune, est génératrice d'économies de fonctionnement avérées et particulièrement mesurables en 2017.

Avec la construction des réfectoires sur chacun des sites scolaires, la Municipalité a souhaité répondre à un triple objectif : d'une part anticiper le vieillissement des véhicules de transport collectif de la commune, d'autre part prévoir le départ en retraite non remplacé des chauffeurs, et enfin garder les enfants rationnaires dans l'enceinte de leurs écoles.

Ainsi, la régie des transports, qui a compté jusqu'à 4 chauffeurs, a été supprimée à la fin de l'année 2016, ce qui génèrera sur 2017 une économie non négligeable pour la Commune, qui a ainsi :

- Vendu des 4 cars de la régie, remplacés par un unique véhicule,
- Supprimé 2 postes de chauffeurs,
- Supprimé le service de navettes scolaires qui conduisait les enfants de leur foyers vers leur école, de compétence départementale,
- Limité les transports pour des associations locales,
- Demandé aux instituteurs de réduire et rationaliser les sorties scolaires en transport collectif.

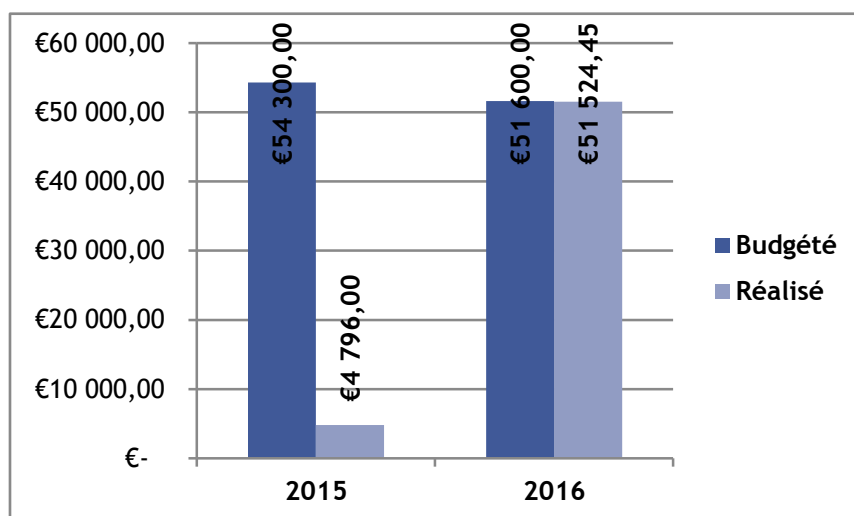
L'économie pour le budget de la Commune représente plus de 63 500 € en 2016.

2.1.2.6 En 2017, la Commune poursuivra ses efforts en matière de limitation des charges de personnel

Pour le BP 2017, la Municipalité envisage de rester sur une enveloppe de près de 1,9 millions d'€, en ne remplaçant pas les 3 agents qui feront valoir leur droit à la retraite en 2017 (1 chauffeur en Avril 2017 - 2 agents ST en Juillet 2017 puis Novembre 2017). L'économie attendue par ces 3 départs est d'environ **55 000 en 2017**, c'est-à-dire **110 000 €** pour une année pleine, dès 2018.

2.1.3 Les atténuations de produits

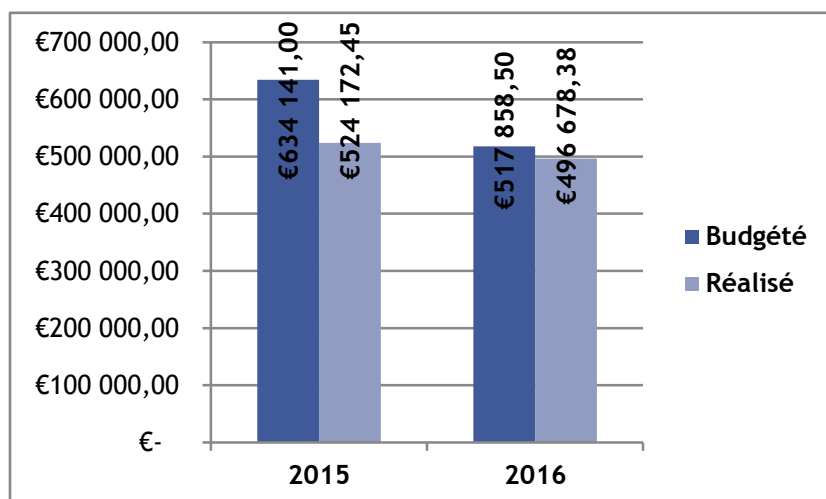
L'année 2015 avait été marquée par un décalage de remboursement de la part de taxe finale sur la consommation d'électricité au SDEC de la Creuse. En 2016, la Commune a repris ses versements au SDEC, comme en témoigne le graphique ci-après.



► En 2017, la Commune poursuivra le reversement au SDEC de sa part de TCFE, soit environ 50 000 € pour 2017.

2.1.4 Les autres charges de gestion courante

Il s'agit en particulier des dépenses liées au service incendie (127 046 € en 2016), le versement des subventions (aux associations, aux budgets annexes), ou encore les créances éteintes et admissions en non-valeur (plus de 40 000 € cette année).



Ce chapitre a diminué de plus de 21 000 € en réalisation depuis 2015, et affiche un taux de réalisation en 2016 de près de 96 %.

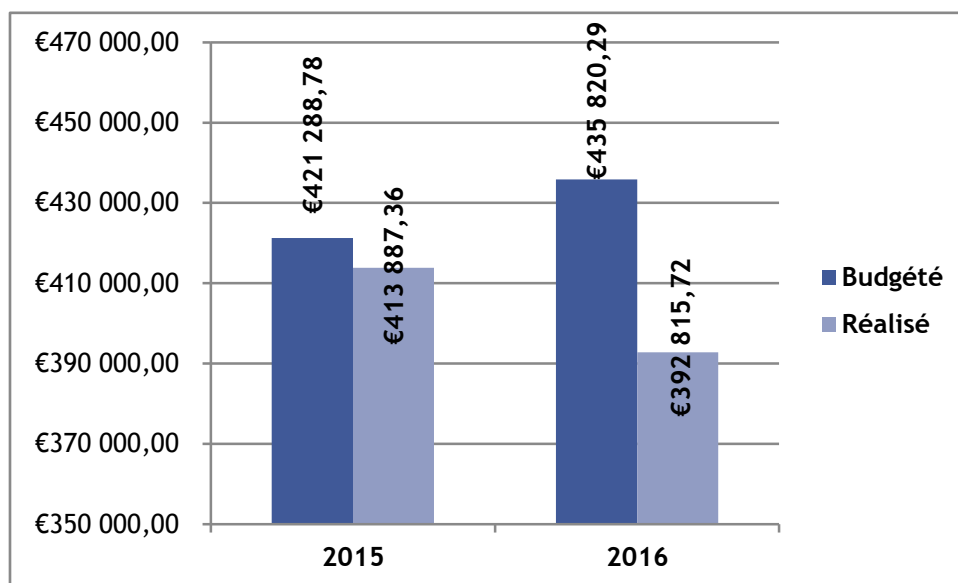
Les diminutions sur ce chapitre sont dues aux diminutions opérées sur les subventions et participations (l'enveloppe de subventions aux associations a été diminuée de plus d'un tiers) ou encore à la diminution de l'enveloppe des indemnités des élus.

En effet, en 2015, la Municipalité avait décidé de diminuer de 20% les indemnités des élus. Puis, en mars 2016, elle a choisi à nouveau de participer à l'effort de gestion mené, en réduisant de moitié ses indemnités. Ainsi l'enveloppe financières des indemnités des élus est passée de 132 930 € en 2014 à 115 540 € en 2015 puis à 79 400 € en 2016, soit une baisse de plus de 40 % en 3 exercices.

► **En 2017**, la Municipalité projette de poursuivre ses efforts de gestion sur ce chapitre qui sera en particulier soulagé de la subvention versée auparavant au budget de la régie des transports. L'hypothèse de montant pour ce chapitre en est donc en diminution sensible de près de 100 000 €.

2.1.5 Les charges financières

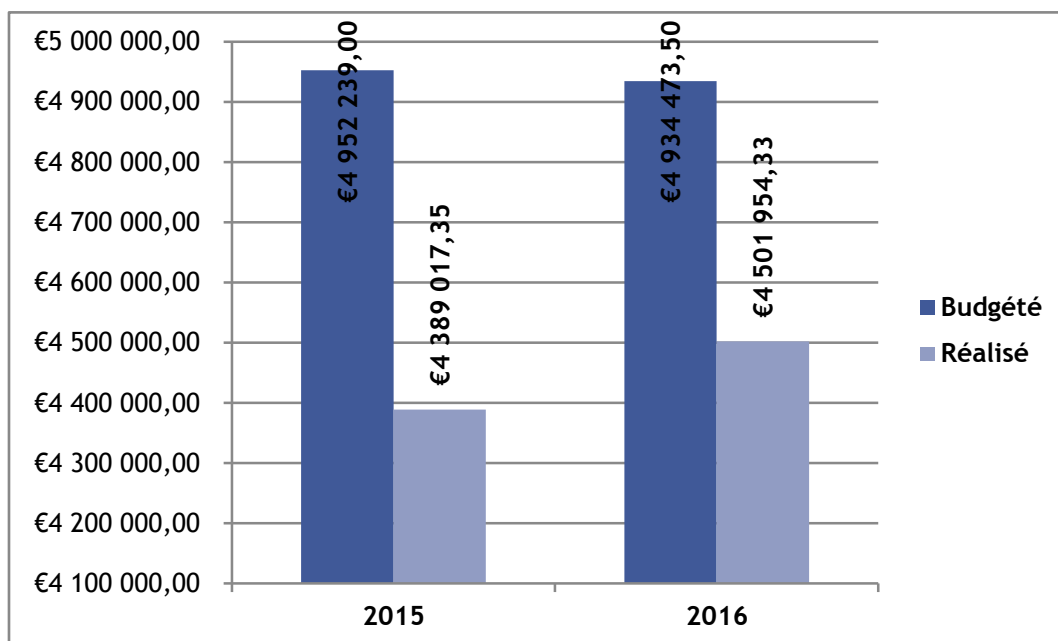
Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, des ICNE (intérêts courus non échus) et divers frais bancaires.



Ce chapitre connaît une légère baisse cette année en exécution liée à la baisse des taux des emprunts à taux variable.

► **En 2017**, la Commune devra s'acquitter de charges financières sensiblement égales à celles de 2016. Le détail de l'endettement de la Commune est repris plus loin (cf. 2.7).

2.1.6 Au global, des dépenses de fonctionnement maîtrisées grâce à des efforts de gestion avérés

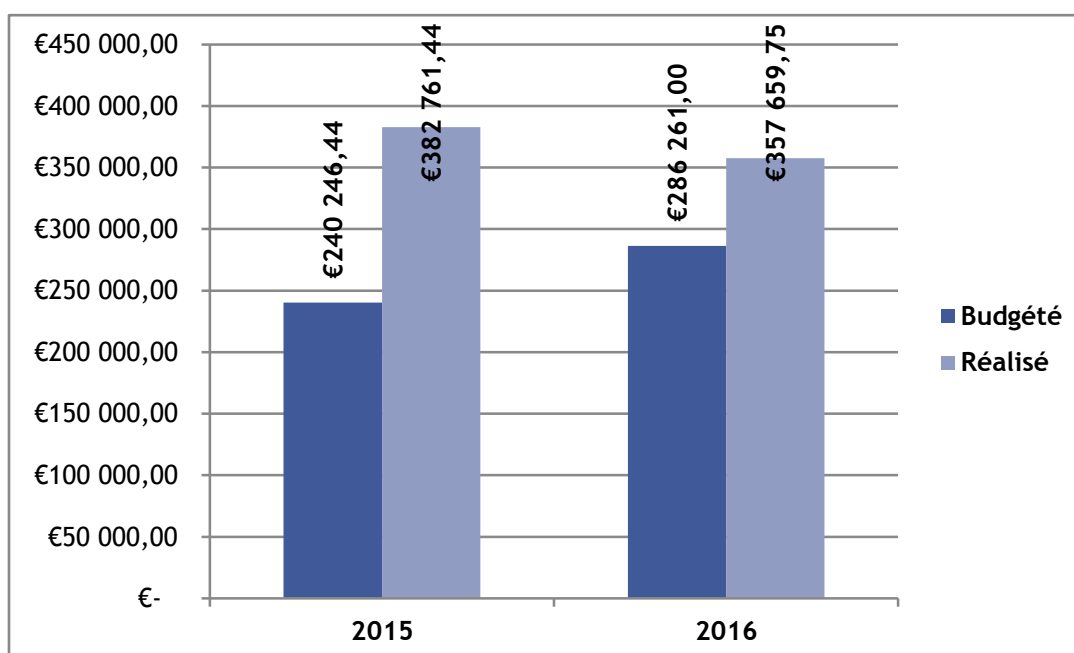


Les dépenses de fonctionnement réalisées entre 2015 et 2016 ont donc augmenté d'environ 112 000 €, ce qui est explicable par le rattachement de charges exposé plus haut.

► **En 2017**, au prix de la poursuite de ses efforts de gestion et des éléments précités, la Commune entend diminuer ses dépenses de fonctionnement à une épure proche de 4,3 millions d'€.

2.2 Budget principal de la Commune : des recettes de fonctionnement en baisse

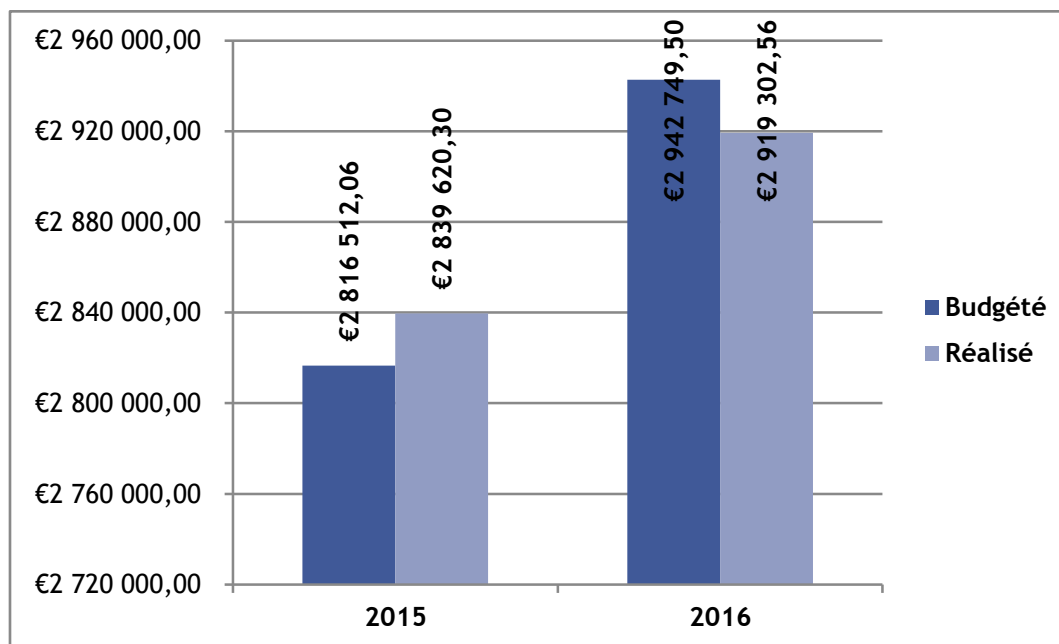
2.2.1 Les produits des services et des domaines



Ce chapitre affiche une diminution d'environ 25 000 € par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit ici en particulier des facturations opérées par la Commune à divers tiers, à ses locataires (remboursement des charges), au CCAS, mais ce chapitre recouvre aussi les produits de la cantine scolaire, du photovoltaïque, etc.

► **En 2017**, ce chapitre restera stable par rapport à la prévision 2016 du fait de l'abandon par certains tiers des prestations opérées jusqu'alors par la Commune. La Municipalité envisage de le fixer à une estimation prudente de 280 000 € environ.

2.2.2 Les impôts et les taxes

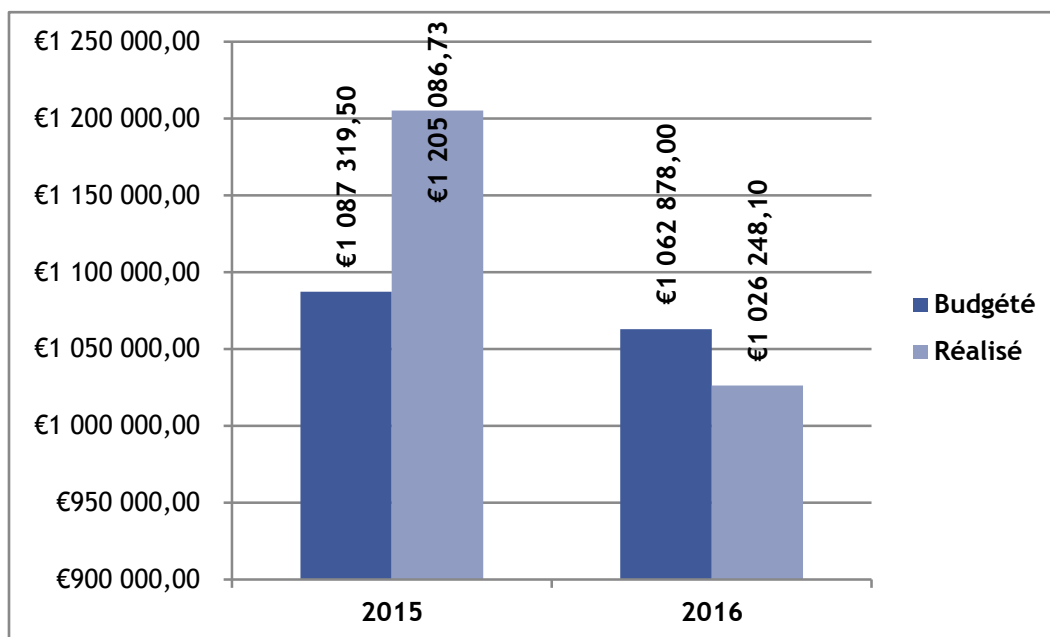


Ce chapitre affiche une augmentation entre 2015 et 2016, liée à l'augmentation des taux votée en avril 2016, et qui a permis une recette de produits supplémentaires.

La sous-réalisation en 2016 de ce chapitre est liée à l'effet de surestimation des bases 2016 précédemment décrite.

► **En 2017**, ce chapitre sera particulièrement impacté par la diminution des attributions de compensation et du FPIC de la CC Creuse Grand Sud, qui se verront amputés pour la Commune de près de 200 000 €. Aussi la Municipalité devra-t-elle réduire d'autant ses prévisions 2017 pour ce chapitre.

2.2.3 Les dotations et les subventions



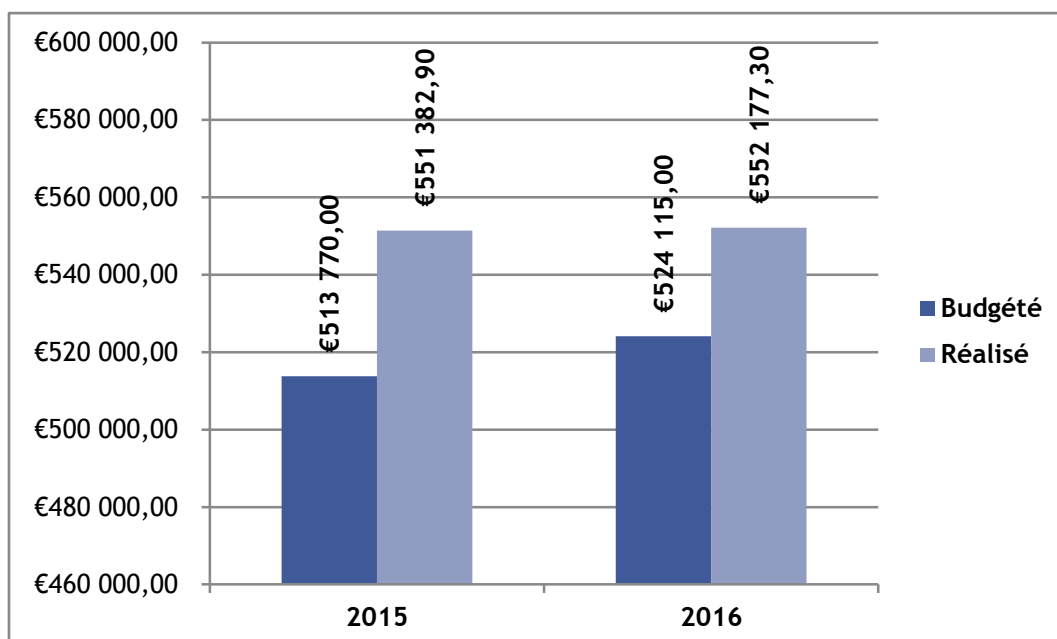
La baisse de ce chapitre entre 2015 et 2016, d'environ 178 000 €, est essentiellement due à la baisse de la DGF imposée à Aubusson.

Il est important de noter qu'en parallèle, la DSR et la DNP continuent de progresser, même modestement.

► **En 2017**, la Municipalité proposera de rester à nouveau prudente sur ce chapitre, en anticipant la baisse annoncée, bien que diminuée de moitié de la DGF, et en proposant un chapitre 74 globalement à 1 million d'€. A ce jour, la Commune n'a pas reçu la notification définitive de ses dotations.

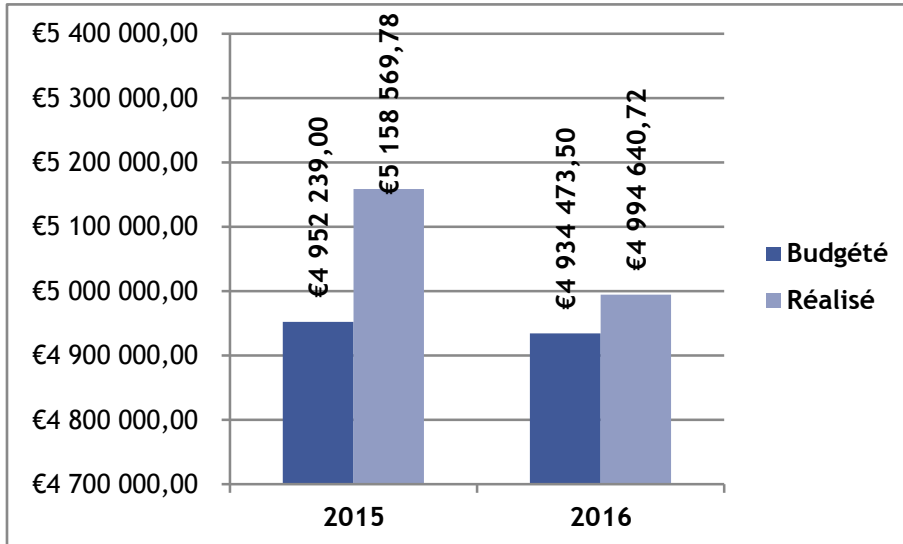
2.2.4 Les autres produits de gestion courante

Il s'agit principalement des revenus de loyer, stables entre 2015 et 2016.



► **En 2017**, la Municipalité proposera de diminuer sensiblement l'estimation de ce chapitre, considérant le départ de certains locataires (Mobilier national à la MEFAA par exemple). Il s'agira de partir sur une hypothèse d'environ 510 000 €.

2.2.5 Au global, des recettes de fonctionnement en baisse par rapport à 2015

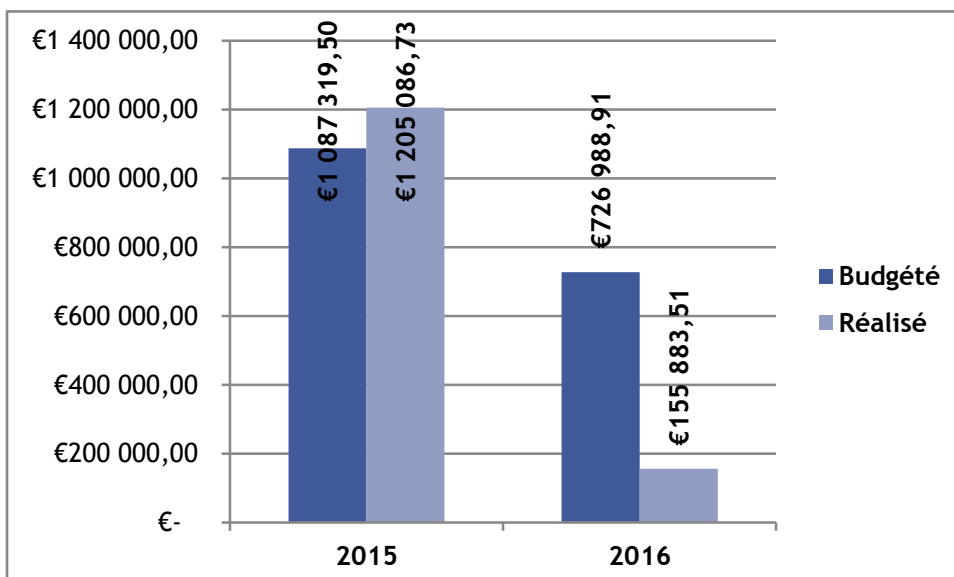


Au global, les recettes de fonctionnement ont baissé de près de 163 000 € entre 2015 et 2016, du fait essentiellement de la baisse des dotations de l'Etat.

► **En 2017**, la Commune sait qu'elle devra faire face à une nouvelle baisse de ses dotations d'Etat, mais aussi à une diminution de près de 200 000 € cumulée de ses attributions de compensation et de sa part de FPIC, comme cela a été abordé en première partie. L'estimation des recettes 2017 devra donc être prudente et mesurée et proposée autour de 4,6 millions d'environ.

2.3 Budget principal de la Commune : une pause sur l'investissement

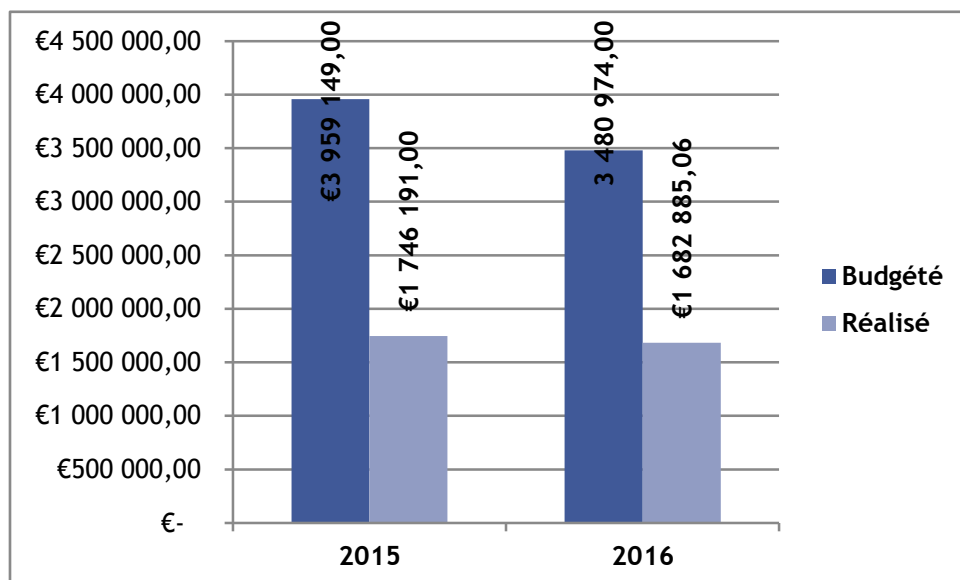
2.3.1 Entre 2015 et 2016, priorité donnée aux économies de gestion et investissement sur pause



Entre 2015 et 2016, la baisse des investissements représente plus de 1 million d'€. Cela est en particulier dû à l'achèvement des travaux des réfectoires à l'automne 2015. L'année 2016 n'aura connu aucun grand chantier.

Le niveau d'investissement a donc cette année atteint son plus bas montant depuis de nombreuses années.

2.3.2 Des recettes de subventions d'investissement décalées dans le temps



Les recettes d'investissement réalisées en 2016 sont liées en grande partie aux travaux menés en 2015 sur les réfectoires de la cantine scolaire, puisque le solde de subventions est perçu après achèvement des travaux et acquittement des factures.

► **En 2017**, la Municipalité n'investira pas dans de grands équipements et limitera les projets poursuivis.

2.4 Budget annexe du service public d'eau

EXECUTION DU BUDGET 2016

		Dépenses		Recettes	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	A	119 595,70 €	G	120 715,30 €
	section d'investissement	B	82 191,35 €	H	6 229,13 €

Reports de l'exercice 2015	report en section de fonctionnement (002)	<i>C</i>	1 119,60 €	<i>I</i>	- €
	report en fonction d'investissement (001)	<i>D</i>	- €	<i>J</i>	135 201,29 €

TOTAL (réalisations + reports)	$=A+C+B+D$	202 906,65 €	$=G+H+I+J$	262 145,72 €
--------------------------------	------------	--------------	------------	--------------

Restes à réaliser	section de fonctionnement	<i>E</i>	- €	<i>K</i>	- €
	section d'investissement	<i>F</i>	- €	<i>L</i>	- €
	TOTAL des restes à réaliser 2016 à reporter en 2017	$=E+F$	- €	$=K+L$	- €

Résultat cumulé	section de fonctionnement	$=A+C+E$	120 715,30 €	$=G+H+K$	120 715,30 €
	section d'investissement	$=B+D+F$	82 191,35 €	$=H+J+L$	141 430,42 €
	TOTAL CUMULE	$=A+B+C+D+E+F$	202 906,65 €	$=G+H+I+J+K+L$	262 145,72 €

SOLDE D'EXECUTION

Excédent de fonctionnement 2016	$=G-A+I-C+K-E$	0,00 €
Excédent d'investissement 2016	$=H-B+J-D+L-F$	59 239,07 €
Excédent global 2016	$=G-A+I-C+K-E+H-B+J-D+L-F$	59 239,07 €

La Commune verra son actuel contrat d'affermage pour son service public d'eau potable cesser le 30 juin 2017. Afin d'anticiper cette échéance, la commune a lancé à la fin de l'année 2016 un avis d'appel public à concurrence pour renouveler ce marché, qui prendra la forme d'une concession de service public.

A l'heure de la rédaction du ROB, des candidats ont été retenus et appelés à déposer leurs offres au plus tard le vendredi 24 mars 2017. La Commission de concession se réunira ensuite pour examiner ces offres, puis la décision finale reviendra au Conseil municipal, pour un démarrage de concession au 1^{er} juillet 2017.

2.5 Budget annexe du service public d'assainissement

EXECUTION DU BUDGET 2016

		Dépenses		Recettes	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	A	191 530,06 €	G	209 947,74 €
	section d'investissement	B	124 728,33 €	H	156 140,97 €

Reports de l'exercice 2015	report en section de fonctionnement (002)	C	- €	I	234,00 €
	report en fonction d'investissement (001)	D	- €	J	36 934,61 €

TOTAL (réalisations + reports)	=A+C+B+D	316 258,39 €	=G+H+I+J	403 257,32 €
--------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

Restes à réaliser	section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	section d'investissement	F	22 543,36 €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser 2016 à reporter en 2017	=E+F	22 543,36 €	=K+L	- €

Résultat cumulé	section de fonctionnement	=A+C+E	191 530,06 €	=G+H+K	210 181,74 €
	section d'investissement	=B+D+F	147 271,69 €	=H+J+L	193 075,58 €
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	338 801,75 €	=G+H+I+J+K+L	403 257,32 €

SOLDE D'EXECUTION

Excédent de fonctionnement 2016	=G-A+I-C+K-E	18 651,68 €
Excédent d'investissement 2016	=H-B+J-D+L-F	45 803,89 €
Excédent global 2016	=G-A+I-C+K-E+H-B+J-D+L-F	64 455,57 €

La Commune verra son actuel contrat d'affermage pour son service public d'assainissement cesser le 30 juin 2017. Afin d'anticiper cette échéance, la Commune a lancé à la fin de l'année 2016 un avis d'appel public à concurrence pour renouveler ce marché, qui prendra la forme d'une concession de service public.

A l'heure de la rédaction du ROB, des candidats ont été retenus et appelés à déposer leurs offres au plus tard le vendredi 24 mars 2017. La Commission de concession se réunira ensuite pour examiner ces offres, puis la décision finale reviendra au Conseil municipal, pour un démarrage de concession au 1^{er} juillet 2017.

2.6 Budget annexe de la régie des transports

EXECUTION DU BUDGET 2016

		Dépenses		Recettes	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	A	119 595,70 €	G	120 715,30 €
	section d'investissement	B	82 191,35 €	H	6 229,13 €

Reports de l'exercice 2015	report en section de fonctionnement (002)	C	1 119,60 €	I	- €
	report en fonction d'investissement (001)	D	- €	J	135 201,29 €

TOTAL (réalisations + reports)	=A+C+B+D	202 906,65 €	=G+H+I+J	262 145,72 €
--------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

Restes à réaliser	section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser 2016 à reporter en 2017	=E+F	- €	=K+L	- €

Résultat cumulé	section de fonctionnement	=A+C+E	120 715,30 €	=G+I+K	120 715,30 €
	section d'investissement	=B+D+F	82 191,35 €	=H+J+L	141 430,42 €
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	202 906,65 €	=G+H+I+J+K+L	262 145,72 €

SOLDE D'EXECUTION

Excédent de fonctionnement 2016	=G-A+I- C+K-E	0,00 €
Excédent d'investissement 2016	=H-B+J- D+L-F	59 239,07 €
Excédent global 2016	=G-A+I- C+K-E+H- B+J-D+L-F	59 239,07 €

Le résultat de ce budget annexe, supprimé à la date du 31 décembre 2016, sera repris dans le budget de la Commune.

2.7 Le désendettement de la Commune est amorcé

2.7.1 Structure de la dette

Voir le tableau des emprunts en annexe 1

2.7.2 Diminution du stock de dette

Le stock de dette baisse en 2017 pour passer en-dessous de la barre des 10 millions d'€.

	ANNUITE	INTERETS	CAPITAL	CRD Capital restant du
2014	1 064 869,21 €	384 853,35 €	680 015,86 €	10 112 087,26 €
2015	1 195 082,25 €	379 148,26 €	815 933,99 €	10 802 982,49 €
2016	1 121 533,38 €	348 002,29 €	773 531,09 €	10 641 394,68 €
2017	1 023 672,40 €	374 249,92 €	649 422,48 €	9 491 963,83 €

2.7.3 Profil d'extinction de la dette à Aubusson

Voir le tableau de l'extinction de la dette en annexe2

2.8 La situation s'améliore régulièrement, et les efforts doivent être poursuivis dans un contexte local et national tendu

2.8.1 L'autofinancement diminue mais la dynamique de résorption du déficit d'investissement est engagée

		Dépenses		Recettes	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	section de fonctionnement	A	4 202 219,73 €	G	4 994 640,72 €
		CA 2015	4 389 017,35 €	CA 2015	5 158 569,78 €
	section d'investissement	B	1 221 278,54 €	H	1 682 885,06 €
		CA 2015	2 117 915,56 €	CA 2015	1 746 192,38 €

Reports de l'exercice 2015	report en section de fonctionnement (002)	C		I	
		CA 2015	- €	CA 2015	- €
	report en fonction d'investissement (001)	D	1 647 694,24 €	J	
		CA 2015	1 275 971,06 €	CA 2015	- €

TOTAL (réalisations + reports)	=A+C+B+D	7 071 192,51 €	=G+H+I+J	6 677 525,78 €
--------------------------------	----------	----------------	----------	----------------

Restes à réaliser	section de fonctionnement	E	299 734,60 €	K	
		CA 2015	- €	CA 2015	- €
	section d'investissement	F	45 120,63 €	L	219 293,69 €
		CA 2015	39 809,41 €	CA 2015	288 961,54 €
	TOTAL des restes à réaliser 2016 à reporter en 2017	=E+F	344 855,23 €	=K+L	
CA 2015	39 809,41 €	CA 2015	288 961,54 €		

Résultat cumulé	section de fonctionnement	=A+C+E	4 501 954,33 €	=G+H+K	4 994 640,72 €
		CA 2015	4 389 017,35 €	CA 2015	5 158 569,78 €
	section d'investissement	=B+D+F	2 914 093,41 €	=H+J+L	1 902 178,75 €
		CA 2015	3 433 696,03 €	CA 2015	2 035 153,92 €
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D +E+F	7 416 047,74 €	=G+H+I+J +K+L	6 896 819,47 €
		CA 2015	7 822 713,38 €	CA 2015	7 193 723,70 €

Excédent de fonctionnement 2016 (RAR intégrés)	=G-A+I- C+K-E	492 686,39 €
	CA 2015	769 552,43 €
Déficit d'investissement 2016 (RAR intégrés)	=H-B+J- D+L-F	- 1 011 914,66 €
	CA 2015	- 1 398 542,11 €
Déficit global 2016	=G-A+I- C+K-E+H- B+J-D+L-F	- 519 228,27 €
	CA 2015	- 628 989,68 €

La vue synthétique de l'exécution du budget présentée ci-dessus montre que le résultat de fonctionnement passe de 769 552 € en 2015 à 492 686,39 € en 2016. Cette diminution est liée au rattachement des charges évoquées plus haut (299 734,60€ en section de fonctionnement) sans lequel l'excédent serait de **792 420,99 €**.

2.8.2 Des ratios utiles à la compréhension de la situation aubussonnaise

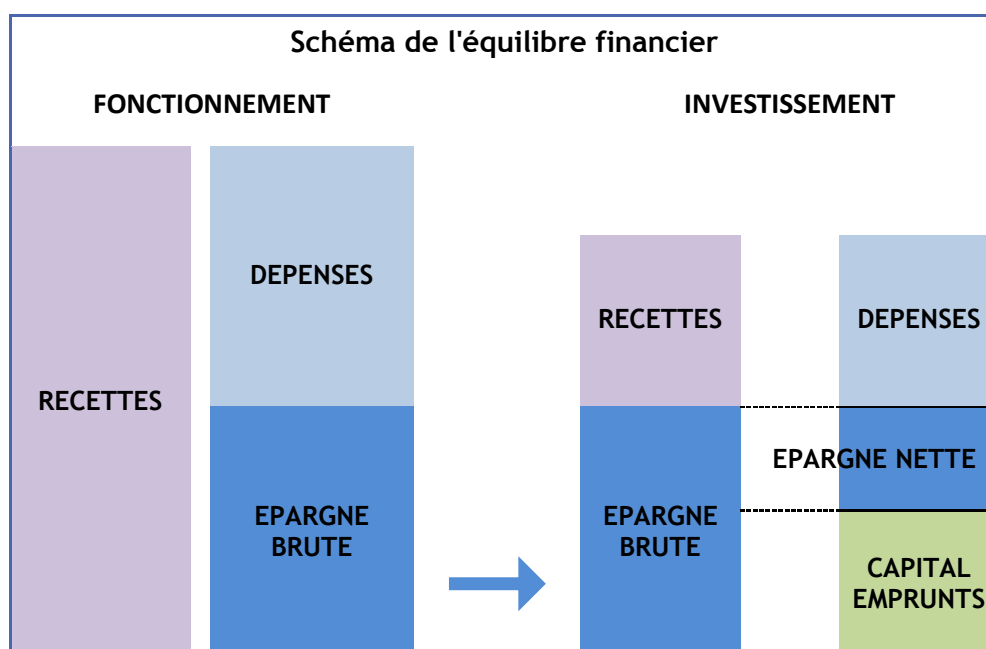
Les principaux ratios de la Commune pour l'année 2016 sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 069,51 €
Produit des impositions directes / habitant	409,61 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 330,54 €
Dépenses d'équipement brut / habitant	69,44 €
Encours de dette / habitant	2 946,71 €
DGF / habitant	220,22 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,09 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,71
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5,22 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	221,47%

2.8.2.1 Epargne et autofinancement

La capacité d'autofinancement correspond à l'excédent de ressources dégagé par la collectivité au niveau de sa section de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.



En 2015 et 2016 l'épargne de la Commune s'établit comme suit :

	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	4 121 923,00 €	4 034 342,29 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 052 447,00 €	4 895 040,59 €
Epargne brute	930 524,00 €	860 698,30 €
Remboursement du capital de la dette	768 757,00 €	897 049,00 €
Epargne nette	161 767,00 €	- 36 350,70 €

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion - charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Il est important de noter que l'augmentation en 2016 du capital de la dette est marquée par le refinancement d'un emprunt en 2015, dont la régularisation s'est opérée sur 2016. En 2017, le remboursement en capital de la dette s'élèvera à environ **650 000 €**.

2.9 2017, nouvelle année de rigueur et de solidarité

2.9.1 La poursuite des économies de gestion

Ainsi que cela a été présenté dans l'analyse rétrospective, la Commune devra poursuivre ses efforts d'économies de gestion en 2017, avec :

- La stabilisation des charges à caractère général autour de 1,25 millions d'€ (cf. 2.1.1)
- La stabilisation des charges de personnel (cf.2.1.2) : les efforts porteront en particulier sur le personnel, avec le non remplacement des agents partant à la retraite. Cet effort sera néanmoins partiellement gommé par la réforme des grilles indiciaires, la revalorisation du point d'indice, la mise en place du nouveau régime indemnitaire et le glissement vieillesse-technicité.
- La diminution des autres charges de gestion courante (cf. 2.1.4)
- La stabilisation des charges financières (cf. 2.1.5)

Les recettes de fonctionnement seront lourdement impactées par l'effet cumulé :

- De la baisse annoncée des dotations d'Etat, bien qu'elle ralentisse cette année
- De la diminution de près de 200 000 € des allocations de la Communauté de communes

Le virement prévisionnel à la section d'investissement en 2017 ne permettra pas de couvrir le remboursement en capital des emprunts, contraignant la Commune à trouver de nouvelles recettes et de nouvelles pistes de diminution des dépenses.

La Commune envisage ainsi en 2017 de procéder à la cession d'actifs, improductifs pour un grand nombre d'entre eux.

2.9.2 Des investissements limités et priorités

En 2017, la Commune concentrera son action d'investissement sur quelques chantiers prioritaires :

2.9.2.1 Travaux d'extension du zonage d'assainissement sur la zone du Mont

Menés avec la Communauté de Communes dans le cadre d'un projet urbain partenarial, ces travaux font suite à la révision du zonage d'assainissement de la Commune achevée en 2016 et qui permet en particulier d'étendre l'assainissement collectif sur la zone industrielle du Mont.

Leur plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes	
Extension du réseau d'assainissement collectif Pré Cantrez-Laqueuille - ZI Le Mont	103 846,00 €	Agence de l'eau	41 538,40 € 40,00%
		Conseil départemental	10 384,60 € 10,00%
		Total subventions publiques	51 923,00 € 50,00%
		Commune d'Aubusson	51 923,00 € 50,00%
TOTAL GENERAL € HT	103 846,00 €	TOTAL GENERAL	103 846,00 € 100,00%

2.9.2.2 Travaux adjacents à la réfection de l'Avenue d'Auvergne par le Conseil départemental

Conformément à la convention concernant le domaine routier départemental en agglomération, la Commune d'Aubusson est engagée à réaliser tous les travaux adjacents (travaux préparatoires, réfection des réseaux, têtes de regards, grilles, tampons...) à la réfection de l'Avenue d'Auvergne par le Département de la Creuse.

Le montant total de ces travaux est estimé à 30 000 € TTC.

2.9.2.3 Aménagement de la Rue Louise Bourgeois

Ce chantier, entamé sur 2016, sera terminé en 2017, pour un montant 2017 d'environ 40 000 € TTC.

2.9.2.4 Réfection de l'éclairage public

La Commune d'Aubusson a signé en 2016 une convention avec le Syndicat départemental des énergies de la Creuse. La commune confie ainsi au SDEC les opérations de travaux en la matière, bénéficiant ainsi de l'expertise du SDEC et de tarifs avantageux en la matière.

Le SDEC finance ainsi 100 % des réseaux et 30% des travaux d'appareillage. L'autofinancement de la Commune est ensuite encore diminué grâce à une subvention au titre de la DETR.

2.9.2.5 Réaménagement de la Rue Jean Jaurès

Pour ce projet, la Commune bénéficie de subventions du fonds de soutien à l'investissement public local (cf. 1.4.4) et de subventions DETR. Le plan de financement prévisionnel du projet s'établirait comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes		
Réfection de la Rue Jean Jaurès	367 592,98 €	DETR 2016 et 2017	163 657,54 €	34,03%
Réfection de l'éclairage public communal	113 350,00 €	FSIPL - fonds de soutien à l'investissement public local	141 508,49 €	29,42%
		Total subventions publiques	305 166,03 €	63,45%
		Commune d'Aubusson	175 776,95 €	36,55%
TOTAL GENERAL € H'	480 942,98 €	TOTAL GENERAL	480 942,98 €	100,00%

*
**

ANNEXE 1

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					16 267 863,02									
1641 Emprunts en euros (total)					16 267 863,02									
058083201	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	26/12/2000		20/03/2001	260 563,42	R		0.52	2.77812		T	X	N	A-1
064073601	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	17/10/2001		15/01/2002	402 465,40	F		5.1	5.20419		T	X	N	A-1
6091713	CAISSE D'EPARGNE	12/02/2002		25/04/2002	513 373,75	F		5.9	5.9		T	X	N	A-1
MON208413EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	26/03/2003		01/08/2003	305 000,00	F		4.95	4.95		T	X	N	A-1
01033060801	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	23/12/2005		01/10/2006	600 000,00	F		3.87	3.87		T	C	N	A-1
MON985419E	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/05/2007		01/06/2008	3 238 881,44	F		4.1	4.15192		A	P	N	A-1
00000020296	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	28/12/2007		01/05/2008	550 000,00	F		4.97	4.97		A	C	N	A-1
7560132	CAISSE D'EPARGNE	30/12/2008		05/07/2009	700 000,00	F		4.55	4.55		A	C	N	A-1
0923330	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2009		25/05/2010	700 000,00	R		1.85	1.93651		T	X	N	A-1
MON269869EUR/02	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/06/2010		01/10/2010	225 957,00	F		2.93	2.96513		T	X	N	A-1
MON270116EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	08/06/2010		01/10/2010	677 871,00	F		3.53	3.57791		T	X	N	A-1
7862665	CAISSE D'EPARGNE	30/12/2010		25/07/2011	300 000,00	F		3.5	3.5		T	X	N	A-1
8226325	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2011		30/06/2012	491 749,09	R		4.01	2.65666		T	X	N	A-1
0000066959	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	31/07/2012		08/11/2012	900 000,00	R		2.87	2.58199		T	C	N	A-1
00000708289	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	20/12/2012		15/04/2013	270 000,00	R		2.47	2.13789		T	C	N	A-1
8165844	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2012		25/08/2012	900 000,00	F		4.8	4.8		T	X	N	A-1
00000758427	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	14/05/2013		01/09/2013	800 000,00	R		2.35	1.95509		T	C	N	A-1
1323294	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2013		25/03/2014	900 000,00	R		2.75	2.37063		T	P	N	A-1
1423106	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2014		25/10/2014	600 000,00	R		2.7	2.31784		T	P	N	A-1
1423229	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2014		25/01/2015	600 000,00	F		1.65	1.6655		A	X	N	A-1
MON283367EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/04/2015		01/07/2015	214 230,67	F		3.58	3.63118		T	X	N	A-1
MON512248EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2016		01/06/2017	2 117 771,25	F		2.85	3.38974		A	P	N	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					39 262,48									
16873 Départements (total)					36 587,76									
19012001	PAIERIE DEPARTEMENTALE	22/02/2001		22/03/2002	36 587,76	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16876 Autres établissements publics locaux (total)					2 674,72									
25041982	DDFIP	25/04/1979		25/04/1982	2 674,72	F		3.6	3.6		A	X	N	A-1
Total général					16 307 125,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation. (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 491 713,52					738 143,91	327 968,42	0,00	99 715,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 491 713,52					738 143,91	327 968,42	0,00	99 715,16
058083201	N	0,00		61 335,79	4,00	R		2.77812	15 314,53	50,29	0,00	0,00
064073601	N	0,00		0,00	0,00	F		5.20419	37 356,65	1 198,11	0,00	0,00
6091713	N	0,00		127 974,86	2,83	F		5.9	37 899,42	8 958,30	0,00	1 384,26
MON208413EUR	N	0,00		278 131,68	36,42	F		4.95	2 657,87	13 850,25	0,00	2 294,59
01033060801	N	0,00		292 500,00	9,58	F		3.87	30 000,00	12 045,38	0,00	2 829,94
MON985419E	N	0,00		1 969 393,08	8,50	F		4.15192	170 099,45	89 237,41	0,00	46 972,63
00000020296	N	0,00		275 000,00	10,42	F		4.97	25 000,00	14 910,00	0,00	9 111,67
7560132	N	0,00		403 244,85	11,58	F		4.55	33 603,74	19 876,61	0,00	8 969,96
0923330	N	0,00		491 990,08	13,17	R		1.93651	32 475,16	7 031,48	0,00	678,95
MON269869EUR/02	N	0,00		168 937,06	13,58	F		2.96513	9 821,76	5 148,00	0,00	1 237,33
MON270116EUR	N	0,00		514 616,82	13,58	F		3.57791	28 537,71	18 859,81	0,00	4 540,94
7862665	N	0,00		147 979,83	4,33	F		3.5	29 850,24	5 835,12	0,00	949,53
8226325	N	0,00		409 592,75	15,25	R		2.65666	19 552,36	10 765,52	0,00	28,56
0000066959	N	0,00		645 000,00	10,67	R		2.58199	60 000,00	16 759,65	0,00	2 245,62
00000708289	N	0,00		202 500,00	11,08	R		2.13789	18 000,00	4 414,06	0,00	828,60
8165844	N	0,00		765 008,28	15,42	F		4.8	32 551,08	37 702,76	0,00	3 672,04
00000758427	N	0,00		660 000,00	16,50	R		1.95509	40 000,00	13 099,78	0,00	1 007,05
1323294	N	0,00		794 351,30	17,00	R		2.37063	36 185,65	18 689,90	0,00	297,88
1423106	N	0,00		524 688,24	12,58	R		2.31784	34 035,42	12 212,91	0,00	2 163,27
1423229	N	0,00		574 433,63	17,08	F		1.6655	25 566,37	10 257,50	0,00	8 846,27
MON283367EUR	N	0,00		185 035,27	7,83	F		3.63118	19 636,50	7 065,58	0,00	1 656,07
MON512248EUR	N	0,00		0,00	15,50	F		3.38974	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		250,31					2 557,90	13,28	0,00	0,00
16873 Départements (total)		0,00		0,00					2 439,24	0,00	0,00	0,00
19012001	N	0,00		0,00	0,00	F		0.0	2 439,24	0,00	0,00	0,00
16876 Autres établissements publics locaux (total)		0,00		250,31					118,66	13,28	0,00	0,00
25041982	N	0,00		250,31	1,33	F		3.6	118,66	13,28	0,00	0,00

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		9 491 963,83					740 701,81	327 981,70	0,00	99 715,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement. (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ANNEXE 2

Extinction de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Intérêts prêt refinancé	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	948 758.87 €	299 336.39 €	649 422.48 €	74 913.53 €	0.00 €	9 491 963.83 €
2018	932 440.47 €	260 271.82 €	672 168.65 €	0.00 €	0.00 €	8 990 919.52 €
2019	925 195.76 €	239 539.81 €	685 655.95 €	0.00 €	0.00 €	8 318 750.87 €
2020	871 416.65 €	219 551.14 €	651 865.51 €	0.00 €	0.00 €	7 633 094.92 €
2021	834 104.87 €	200 373.34 €	633 731.53 €	0.00 €	0.00 €	6 981 229.41 €
2022	807 738.81 €	181 494.54 €	626 244.27 €	0.00 €	0.00 €	6 347 497.88 €
2023	799 865.48 €	163 148.42 €	636 717.06 €	0.00 €	0.00 €	5 721 253.61 €
2024	792 002.79 €	144 480.64 €	647 522.15 €	0.00 €	0.00 €	5 084 536.55 €
2025	757 409.53 €	125 752.23 €	631 657.30 €	0.00 €	0.00 €	4 437 014.40 €
2026	742 044.31 €	107 332.51 €	634 711.80 €	0.00 €	0.00 €	3 805 357.10 €
2027	697 397.67 €	89 272.89 €	608 124.78 €	0.00 €	0.00 €	3 170 645.30 €
2028	608 127.87 €	72 234.45 €	535 893.42 €	0.00 €	0.00 €	2 562 520.52 €
2029	555 108.07 €	56 820.98 €	498 287.09 €	0.00 €	0.00 €	2 026 627.10 €
2030	473 186.70 €	43 330.99 €	429 855.71 €	0.00 €	0.00 €	1 528 340.01 €
2031	414 677.97 €	31 640.32 €	383 037.65 €	0.00 €	0.00 €	1 098 484.30 €
2032	353 740.01 €	20 807.08 €	332 932.93 €	0.00 €	0.00 €	715 446.65 €
2033	120 457.24 €	12 877.78 €	107 579.46 €	0.00 €	0.00 €	382 513.72 €
2034	86 865.23 €	11 206.78 €	75 658.45 €	0.00 €	0.00 €	274 934.26 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2035	16 508.12 €	9 739.80 €	6 768.32 €	0.00 €	0.00 €	199 275.81 €
2036	16 508.12 €	9 398.50 €	7 109.62 €	0.00 €	0.00 €	192 507.49 €
2037	16 508.12 €	9 039.99 €	7 468.13 €	0.00 €	0.00 €	185 397.87 €
2038	16 508.12 €	8 663.40 €	7 844.72 €	0.00 €	0.00 €	177 929.74 €
2039	16 508.12 €	8 267.81 €	8 240.31 €	0.00 €	0.00 €	170 085.02 €
2040	16 508.12 €	7 852.29 €	8 655.83 €	0.00 €	0.00 €	161 844.71 €
2041	16 508.12 €	7 415.81 €	9 092.31 €	0.00 €	0.00 €	153 188.88 €
2042	16 508.12 €	6 957.32 €	9 550.80 €	0.00 €	0.00 €	144 096.57 €
2043	16 508.12 €	6 475.70 €	10 032.42 €	0.00 €	0.00 €	134 545.77 €
2044	16 508.12 €	5 969.80 €	10 538.32 €	0.00 €	0.00 €	124 513.35 €
2045	16 508.12 €	5 438.38 €	11 069.74 €	0.00 €	0.00 €	113 975.03 €
2046	16 508.12 €	4 880.18 €	11 627.94 €	0.00 €	0.00 €	102 905.29 €
2047	16 508.12 €	4 293.82 €	12 214.30 €	0.00 €	0.00 €	91 277.35 €
2048	16 508.12 €	3 677.90 €	12 830.22 €	0.00 €	0.00 €	79 063.05 €
2049	16 508.12 €	3 030.92 €	13 477.20 €	0.00 €	0.00 €	66 232.83 €
2050	16 508.12 €	2 351.31 €	14 156.81 €	0.00 €	0.00 €	52 755.63 €
2051	16 508.12 €	1 637.43 €	14 870.69 €	0.00 €	0.00 €	38 598.82 €
2052	16 508.12 €	887.56 €	15 620.56 €	0.00 €	0.00 €	23 728.13 €
2053	8 254.06 €	146.49 €	8 107.57 €	0.00 €	0.00 €	8 107.57 €